



Syndicat des Navigants du Groupe Air France

Réf : 20180227 / SP

Monsieur Laurent CHAMBREY
DRH PNC
DP.GD

Objet : Dysfonctionnements compteurs Désidérata

Monsieur le Directeur,

Avec l'application des Accords Collectifs 2017 – 2022, et plus particulièrement la mise en place de désidératas à point positifs (chapitre 7.3, alinéa g) crée un problème de discrimination entre les PNC en mobilité entre le MC et le LC.

A ce titre, et afin de rétablir une équité entre les PNC de l'Entreprise, notre organisation syndicale demande la création d'un système identique de points positifs sur les 20 escales Moyen et Court Courrier historiquement peu demandées.

Les modalités de création d'un tel système devant passer par un comité de suivi des accords collectifs, nous souhaiterions que vous portiez ces modifications à l'ordre du jour du prochain en date.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien PORTAL
Secrétaire général du SNGAF

A handwritten signature in black ink that reads 'S. Portal' with a horizontal line underneath.

SNGAF

Le Dôme C.P 10957 Tremblay en France 95 733 Roissy Charles de Gaulle CEDEX

Tél : 01 49 89 70 94 - Fax : 01 49 89 70 95

www.sngaf.com